



Centre d'Accueil, Rencontres, Investigations, Consultations (CARIC)

Mission :

Créé en 1994, le service CARIC de l'ADSEA 01 permet de maintenir un lien entre enfants et parents dans le cadre de relations familiales difficiles (séparation, divorce, placement...) - Convention Internationale des Droits de l'Enfant (art.9 alinéa.3) : «*Les Etats parties respectent le droit de l'enfant séparé de ses deux parents ou de l'un d'entre eux d'entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec ses deux parents, sauf si cela est contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant.* »



FICHE D'IDENTITE

Cadre

- Loi du 05/03/2007 rénovant la protection de l'enfance

Missions

- Les visites protégées prononcées par le Juge des Enfants dans le cadre de l'article 375-7 du Code Civil.
- Les visites médiatisées prononcées par le Juge aux Affaires Familiales (article 373-2-1 du Code Civil, dans le cadre de séparations ou divorces conflictuels, lorsque l'exercice du droit de visite se heurte à des difficultés particulières et ne peut provisoirement s'exercer dans le cadre de droit commun.
- Les médiations familiales : une méthode de résolution des conflits fondée sur un acte volontaire et responsable qui offre aux acteurs d'une séparation la possibilité d'une réorganisation relationnelle et matérielle afin de trouver des solutions.
- Les médiations pénales familiales : mesure prononcée par le Procureur de la République au niveau pénal, suite au dépôt de plainte d'un parent pour les infractions touchant à l'exercice de la parentalité (non paiement de pension alimentaire, non-présentation d'enfant, violence conjugale).

Habilitation et financement

Selon les missions : Conseil Départemental / DDCS / CAF / MSA / Justice

Equipe

Equipe départementale pluri-disciplinaire (médiateurs, éducateurs spécialisés, assistants sociaux, psychologue).

CARNET D'ADRESSES

Directrice : Sophie MAUGENEST

526 rue Paul Verlaine
01960 PERONNAS
☎ 04.74.32.55.97 / 📠 04.74.32.65.54
✉ protection.enfance@sauvegarde01.fr

Service CARIC

Droits de visite
Médiations familiales
Enquêtes sociales
Injonctions parentales
Entretiens de couples

CARIC / Médiation Familiale

28 bis rue de Montholon
01000 BOURG EN BRESSE
☎ 04.74.32.11.60 / 📠 04.74.32.96.23
✉ caric.secretariat@sauvegarde01.fr

**Le service assure une permanence
d'accueil et d'information à la
Maison de la Justice et du Droit de
Bourg-en-Bresse**

L'autorité parentale confère aux parents des droits mais aussi des devoirs. Et s'il est nécessaire pour l'enfant de privilégier des liens familiaux au-delà de la séparation, ceux-ci ne doivent pas aller à l'encontre de sa sécurité et de son épanouissement.